

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1438

Artikel: La preuve par Bâle
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gistes. Ils acceptent donc l'alliance des électriciens propriétaires de barrages épaulés par tous les cantons montagnards. Saluons la performance qui voit le Valais et le WWF défendre coude à coude l'initiative solaire et son contre-projet! Les métiers de l'isolation, du chauffage, des fenêtres, des réfections de façades et autres promoteurs des énergies alternatives rejoignent la coalition verte dans l'espoir d'obtenir leur part des subventions.

Le Vorort est atteint d'amnésie

La redevance en faveur de l'environnement, contre-projet fort proche de la seconde initiative verte qui a été retirée, introduit un véritable changement de philosophie pour les prélèvements

obligatoires de l'Etat. On frappe l'énergie pour alléger le travail. L'opération doit être financièrement neutre. Les écologistes parlent à ce sujet d'un double dividende. Une plus faible consommation d'énergie ménage l'environnement. Un allègement des charges du travail crée des emplois. On s'aventure même à fixer l'effectif, invérifiable, de ces nouveaux postes de travail.

Le Vorort, qui regroupe les grandes entreprises, attaque frontalement cette approche écologique dont il nie toutes les vertus. Il semble ne plus croire à l'effet bénéfique pour l'entreprise de l'allègement des charges sociales. A coup de millions, il conteste les trois redevances. Il alerte l'opinion sur les charges inacceptables des prélèvements sur l'énergie, en oubliant le dégrèvement des charges sociales. La propagande du Vorort pourrait bien

trouver une oreille attentive chez les locataires qui devraient supporter des hausses appréciables de frais de chauffage sans avoir la possibilité d'économiser le mazout. Ils n'ont pas le contrôle du thermostat ni des performances de la chaufferie de leur immeuble.

Les soutiens aux taxes sont inattendus

Mais le front uni de l'économie se lèze aussi au sujet de la redevance environnementale. C'est ainsi que la chambre des métiers de Bâle affirme que les PME y trouveront leur avantage. L'allègement de leurs charges sociales sera supérieur à la péjoration du prix de l'énergie. L'Union pétrolière, elle-même, se déclare favorable à la redevance en faveur de l'environnement qu'elle devra pourtant acquitter pleinement. Surprenant? Pas totalement, car cette redevance, qui touchera aussi le nucléaire, pourrait retarder le prélèvement de celle sur le CO² qui ne frappera que les énergies fossiles.

Le vote du 24 septembre ne sera pas un arbitrage idéologique à propos de l'environnement, mais le résultat d'un étroit calcul d'intérêts. *at*

La preuve par Bâle

LES BÂLOIS SONT de longue date des anti-nucléaires convaincus. Convaincus et conséquents, puisqu'ils ont concrétisé leur combat contre le projet de Kaiseraugst par une loi sur les économies d'énergie, en vigueur depuis quinze ans. Depuis lors les consommateurs s'acquittent d'une taxe de 4% sur leur facture d'électricité. Le produit de cette taxe, environ 8 millions de francs par an, permet de financer des programmes d'économies efficaces.

Au cours des quatre dernières années, la consommation énergétique a pu être réduite de 56 millions de kWh, soit les besoins en chaleur de 4500 logements. Au fil des ans, ces subventions somme toute modestes ont déclenché des investissements d'un montant dix fois supérieur. A titre d'exemple, mentionnons la naturation de plus de 100 toits plats d'une surface de huit terrains de football: subvention d'un million de francs, investissements induits de 14 millions, économie de 4 millions de kWh; ou encore l'assainissement de 30 000 m² de vitrages, subventionné à hauteur de

1,5 million de francs, investissements induits de 14,5 millions, économie de 3,5 millions de kWh. On ne s'étonne pas dès lors que l'Union des arts et métiers de la cité rhénane recommande un triple oui aux taxes énergétiques proposées au souverain helvétique le 24 septembre prochain.

Redistribution

Depuis un an, les consommateurs bâlois ont vu leur facture d'électricité augmenter de 17,5% (27,5% pour les entreprises). Il s'agit d'une taxe d'orientation, semblable à celle préconisée par le Parlement fédéral, entièrement redistribuée aux ménages et aux entreprises. Pour la première fois ce printemps, les abonnés bâlois ont bénéficié du retour de cette taxe: 10 millions aux ménages à raison de 35 francs par tête; 40 millions aux entreprises soit 0,5% de leur masse salariale. Si les frais administratifs de ce nouveau système se sont élevés à 2,96 fr. par personne, ils seront couverts dès cette année par les intérêts du fonds constitué par la taxe. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
site: www.domainepublic.ch